

Conseil municipal du mardi 7 février 2023

DELIBERATION N° 2023/022

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2023

Conseillers en exercice : 27      Conseillers présents : 21

Représentés : 4      Absents : 2

**Présents** : mesdames et messieurs Sylvie LAROCHE, Michel BOUTEILLER, Caroline CLAVÉ, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Éric MAUR, Sophie PAIN, Olivier ARTHUR, Odile BREANT, Adeline MAZIER, Kenan KOC, Isabelle GUGUMUS, Gwenaël MAGNANT, Hélène CHARVET, Pierre-Alain HIRSCH, Dior DEMEULENARE-SENE, Pierre PELTIER, Alexis LEON, Caroline GARRIGUES, Philippe RIVES, Brigitte MOREL.

**Absents excusés** :

Claude HAMEL, donne pouvoir à Sylvie LAROCHE  
François NICOLAS donne pouvoir à Caroline CLAVÉ  
Béatrice NUGEYRE donne pouvoir à Pierre PELTIER  
Hakim GIBERT donne pouvoir à Alexis LEON  
Marie DOINEL

**Absent** : Christian VALERO

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Adeline MAZIER

**OBJET : DROITS DE PLACE SUR VOIRIES 2023 à compter du 15 février 2023**

Il est proposé que les tarifs des droits de place sur voirie soient augmentés à hauteur de 1 % et soient déterminés comme suit à compter du 15 février 2023 :

- MARCHANDS : 103 € / semestre  
205 € / an
- CAMIONS de plus de 10 mètres pour la vente au déballage sur le domaine public : 26 € / jour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 24 voix pour et 1 abstention,

1 - fixe les tarifs des droits de place sur voirie comme définis ci-dessus,

2 - décide que ces tarifs seront applicables à compter du 15 février 2023.

Pour copie conforme,

La Maire,  
Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : le 13 février 2023

Affichage : le 13 février 2023